COMPAGNIE

(84)

GENDARMERIE NATIONALE

--ooOOOoo--

PROCES VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

--ooOOOoo--

N° 596

du 20 septembre 1977.

ANALYSE

Objet volant non identifié.

Témoins : Mmes

et

Pièce n° 596/1.

L'an mil neuf cent soixanteèdix-sept, le vingt septembre,

Nous,

MDL.Chef
Gendarme

de la brigade de Gendarmerie (Vaucluse.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I - EXPOSE DES FAITS -

Nous trouvant au bureau de notre brigade, nous recevons la visite de Madame , demeurant à MALAUCENE (Vaucluse), qui nous avise de ce que dans la soirée du Dimanche 18 septembre 1977, elle a assisté en compagnie de sa fille , à un phénomène étrange, audessus de la colline de "Bel-Air" à Malaucéne.

Madame , nous indique qu'alors elle se trouvait au 2ème étage de sa demeure dont la facade domine l'agglomération de Malaucéne, elle fermait les volets de la chambre de ses enfants, il devait être 22 heures 30, 22 heures 35. Elle a aperçu comme une lueur de couleur "Orange-feu". Elle a tout de suite pensé qu'il s'agissait d'un incendie mais regardant de plus près elle a distingué comme une forme rectangulaire se déplaçant assez rapidement au dessus de la colline lui faisant face et elle a eu l'impression que l'objet s'enfonçait dans le sol.

Il nous est précisé que suite à la disparition de l'objet derrière l'obstacle naturel formé par la colline la lumière se reflétait encore sur l'environnement direct du lieu de la disparition.

Madame , est ensuite allée se coucher. Elle nous indique que le lundi soir 19 septembre elle a observé si ce même phénomène recommençait mais sans résultat.
(Procès-verbal d'audition piéce n° 2.)

II - E N Q U E T E -

A 14 heures nous nous sommes rendus au domicile de Madame , situé dans la Commune de MALAUCENE,

---

En ce lieu, les témoins nous ayant indiqué qu'au moment de l'observation ils se trouvaient au 2ème étage, dans la chambre des enfants, nous leur avons demandé l'autorisation de nous y rendre pour pouvoir ainsi relever exactement la direction de survol de l'Objet.

Suite aux renseignements fournis, nous pouvons constater que la direction prise par l'O.V.N.I. serait sensiblement NNE. S60, correspondant approximativement à une ligne BEAUMONT DE VENTOUX - MALAUCENE - ENTREVAUX.

Madame étant affirmative sur le fait que l'objet lui a semblé disparaître derrière la colline "Bel-Air" nous pouvons présumer que le lieu de la disparition pourrait se situer dans la région de la fe me dite "Jas de l'Haque" (Coordonnées : 31TFJ698924).

.../...2.

Le même jour nous avons procédé à l'audition de Mademoiselle , fille du témoin occulaire, qui confirme les dires de sa Mère.(Procès-verbal d'audition piéce n° 3.)

Nantis de des renseignements, nous nous sommes immédiatement rendus dans la région sus indiquée à l'effet de continuer notre enquête.

Nous avons commencé nos investigations auprès des habitants de la ferme

Cette famille, nous indique que le soir du 18 septembre 1977, ils se trouvaient chez eux. Ils n'ont rien remarqué d'anormal. Monsieur , propriétaire d'un troupeau de moutons nous déclare verbalement que si quelque chose d'anormal s'était produit, ses brebis auraient été énervées et que celà n'a pas été le cas ce soir là. Il précise que même de couché il perçoit si son troupeau est énervé. A notre question de savoir s'il aurait remarqué une zone éventuellement utilisée par un objet non identifié sur sa propriété, il nous réponds par la négative.

A 15 heures 50, nous nous rendons chez Monsieur demeurant , commune de MALAUCENE, (Coordonnées Ce témoin nous indique qu'il se trouvait chez lui le soir considéré et qu'il n'a rien remarqué d'anormal. Son chien a bien aboyé mais d'une façon normale. Monsieur tient à nous indiquer qu'il y a environ 3 semaines il a remarqué dans la colline "Le Clairier", face à son domicile, une lumière assez importante en un lieu ou n'existe aucun chemin, ni aucune habitation. Il n'a prêté que peu d'attention à cette lumière. (Procès-verbal d'audition piéce n° 4.)

Continuant nos recherches, nous avons patrouillé dans toute la région présumée lieu de disparition mais à aucun moment nous n'avons découvert une zone ayant servi à l'atterrissage d'un engin quelconque.

Nous avons rendu compte des faits à notre commandant de compagnie (Vse) par message radio n° 187 du 20 septembre 1977.

Un article concernant l'observation de l'O.V.N.I. a été publié dans les journaux "Le Provençal et le Dauphiné-Libéré" piur appel à témoins éventuels.

A ce jour 24 septembre 1977, jour de cloture de notre enquête, aucun autre témoignage n'a été fourni à notre brigade concernant cette affaire.

III - CLOTURE DU PROCES-VERBAL -

DESTINATAIRES : (6 expéditions destinées)

La première, à Monsieur le Préfet de Vaucluse à AVIGNON.

La deuxième, à Monsieur le Procureur de la République à.....CARPENTRAS.

La troisième, au Général, Commandant le 4ème Région Aérienne à....AIX EN PROVENCE.

La quatrième et la cinquième, au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-renseignements, à.....PARIS.

La sixième, aux archives.

Fait et clos le 24 septembre 1977.

Le MDL.Chef Le Gendarme

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

P.V N° 596 / 1977

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

PIÈCE N° FEUILLET N° 1

AFFAIRE : Objets volants non identifiés.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE : (Témoin occulaire)

RÉFÉRENCES

CE JOUR 20 septembre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S), , MDL.Chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Au bureau de notre brigade, recevons un témoignage sur le survol de la région de Malaucéne par un objet volant non identifié. A cet effet nous entendons :

qui nous déclare à 11 heures 45 :

"" Le dimanche 18 septembre 1977 vers les 22 heures 30, 22heures 35, alors que je me trouvais dans mon domicile au 2ème étage, plus précisement dans la chambre à coucher de mes enfants, j'ai ouvert la fenêtre pour pouvoir fermer les volets. A ce moment là mon attention a été attirée par une grosse lueur de couleur "Orange". J'ai cru qu'il s'agissait d'un incendie mais après plus d'attention j'ai distingué une forme rectangulaire qui a disparu asses rapidement de ma vue.- - - - - - - - - -

"" Des la découverte de ce phénomène, j'ai appelé ma fille qui a pu constater comme moi cette lueur.- - - - - - - -

"" Hier au soir j'ai essayé de voir si cela recommençait mais cela n'a pas été le cas.- -

"" S.I. : C'est la première fois que j'observe un tel fait.- - - - - -

"" S.I. : Une fois que l'objet a été caché derrière la colline de "Bel-Air" je voyais encore le reflet sur l'environnement. Je suis restée en compagnie de mafille pendant environ 10 minutes environ et ce reflet était toujours à la même place. Ensuite je suis allée me coucher. - - - - - -

"" S.I. : Je ne peux vous dire la dimension de cet objet si ce n'est qu'il était asses important."""""."- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

"" Le 20 septembre 1977 à 12 heures 00 - Lecture faite persiste et signe au carnet de déclarations.

L ' O.P.J. ,

O. M.

PIÈCE N° FEUILLET N° 1

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE : Objets volants non identifiés.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 596 / 1977

PERSONNE ENTENDUE (Témoin oculaire)

RÉFÉRENCES

CE JOUR 20 septembre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S), , MDL.Chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Suite au témoignage concernant le vol d'un O.V.N.I. sur la région de MALAUCENE (Vse), nous trouvant sur les lieux de l'observation, entendons :

qui

nous déclare à 14 heures 30 :

"" Le dimanche 18 septembre 1977 alors que j'étais couchée, ma mère qui procédait à la fermeture des volets de notre chambre m'a tout de suite alerté me disant de venir voir un phénomène étrange.- - - - - - - - - - -
"" Je me suis aussitôt levée et j'ai pu constater qu'un objet rectangulaire émettant une lueur de feu plutôt jaune disparaissait derrière une colline se trouvant à mon avis derrière Malaucéne en direction de Carpentras
"" Nous sommes restées unmoment à la fenêtre, l'objet avait entièrement disparu mais par contre il restait une lueur se réfléchissant sur les environs.- -
"" S.I. : Il me semble qu'il devait être 22 heures 30 car étant couchée je n'avais aucune notion de l'heure. - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
"" S.I. : Je n'ai parlé à personne de notre observation. J'ignore si d'autres personnes ont pu observer ce phénomène. - - - - - - - - - - - - -
"" S.I. : Je précise que ce soir là, la nuit était bien noire et que la lune était absente donc nous ne pouvions nous tromper. - - - - - - - - - -
"" S.I. : C'est la première fois que j'assiste à un tel fait. - - - - -
"" Je ne vois rien d'autre à préciser sur ce phénomène."""""""""""""""""""

"" Le 20 septembre 1977 à 14 heures 55 minutes. Lecture faite persiste et signe au carnet de déclarations.

L ' O.P.J. ,

O. M.

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

PIÈCE N° FEUILLET N° 1

AFFAIRE Objets volants non identifiés.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

P.V N° 596 / 1977

PERSONNE ENTENDUE (Habitant sur les lieux présumés de l'atterrissage de l'OVNI.)

RÉFÉRENCES

CE JOUR 20 Septembre 1977

NOUS SOUSSIGNÉ (S), , MDL.Chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- Suite aux témoignages concernant le vol d'un O.V.NI. sur la région de Malaucène, nous trouvant sur les lieux présumés de l'atterrissage, entendons :

qui nous declare a 15 heures 50 minutes :

"""" Dimanche soir 18 septembre 1977 je me trouvais à mon domicile. Ce soir là je n'ai rien remarqué d'anormal, par contre il y a environ 3 semaines j'ai distingué une lumière assez importante au sommet de la colline "Le Clairier" qui se trouve juste en face de chez moi. J'ai été étonné car il n'existe aucun chemin ni aucune habitation dans ce secteur.
"""" S.I. : Cette lueur était d'une couleur normale mais je ne peux me prononcer si elle provenanait d'unobjet non identifié. Elle se trouvait plutôt dans les bois. Je n'ai prêté que peu d'attention à ce phénomène.
"""" S.I. : Pour dimanche soir je peux vous dire que mon chien a aboyé vers l'heure que vous m'indiquez mais son aboiement était normal."""""""

"""" Le 20 septembre 1977 à 16 heures 00. Lecture faite persiste et signe au carnet de déclarations.

L'O.P.J.,

O.M.

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXE au P.V. n° 596

BRIGADE DE

Objet volant non identifié.

PLAN DE SITUATION

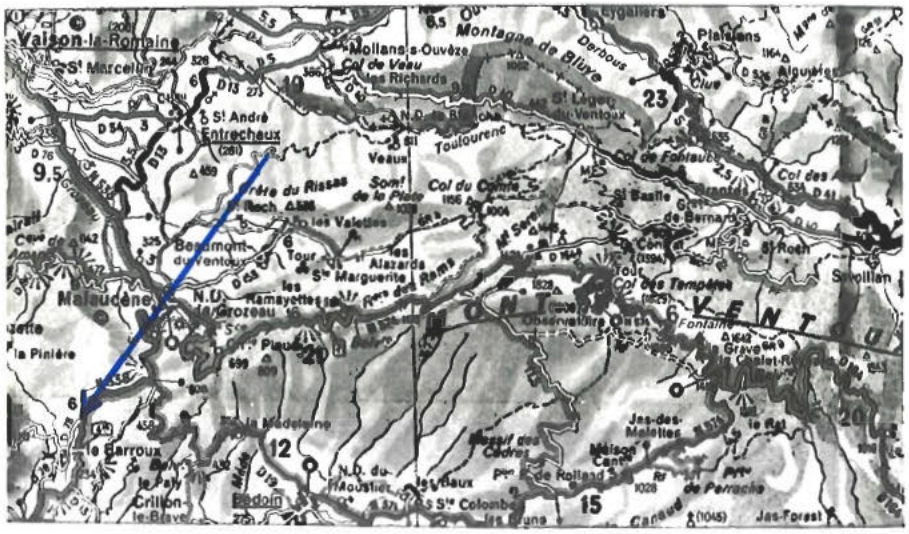

La fléche indique le sens approximatif du vol de l'O.V.N.I.